



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO VILLE DE CARQUEFOU - EDENN

LE PROJET

Dans le cadre de sa politique d'aide et de soutien aux différentes esthétiques plastiques, la Ville de Carquefou organise pour l'année 2016, un concours de photographies numériques **sur le thème de L'EAU, PATRIMOINE NATUREL**. L'objectif final est une exposition dans le parc du Charbonneau, sous forme d'un parcours du 18 juin au 25 septembre 2016, d'une vingtaine de photographies sélectionnées.

Ce concours est organisé en partenariat avec l'EDENN, établissement public qui anime et coordonne la reconquête de la qualité de l'eau de l'Erdre.

CONDITIONS DU CONCOURS

Ce concours gratuit est ouvert à tous, à l'exclusion des professionnels, des membres du jury, des agents de l'EDENN et de la commune de Carquefou. Pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Une seule participation par personne est acceptée.

Les participants garantissent qu'ils sont l'auteur de la photographie et que les œuvres proposées sont originales, inédites. Ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

Les participants garantissent que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux photographiés, demandant les autorisations nécessaires de la personne photographiée et/ou des propriétaires des lieux privés pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Le concours a pour but de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager associé à l'eau sur la commune de Carquefou. Toute œuvre qui ne répondrait pas à cette condition sera refusée pour le concours.

Dépôt du dossier et des photos

Chaque participant pourra envoyer 2 photos maximum.

Les photos pourront être en noir et blanc ou en couleur. Image en paysage Format JPEG Poids minimum 8 méga.

Chaque photo sera accompagnée des renseignements suivants :

- nom, prénom
- date de naissance
- adresse complète
- e-mail
- téléphone
- titre de la photo

Les clichés sélectionnés seront ensuite imprimés par la ville et l'EDENN, sur support Dibond, d'un format maximum de 1m par 0.80m.

La participation à ce concours se fait uniquement par voie électronique. Les photos devront être envoyées à l'adresse courriel suivante :

concoursphoto@mairie-carquefou.fr

Les photos doivent être accompagnées des documents suivants :

- la fiche d'inscription,
- l'attestation sur l'honneur,
- la cession des droits d'auteur,
- l'autorisation d'utilisation de l'image.

Jury

Un jury composé de représentants de l'EDENN et de la Ville de Carquefou sélectionnera une vingtaine de photos suivant ces 3 critères : le respect du thème, l'originalité et l'esthétisme.

Un prix sera attribué par l'EDENN et la Ville de Carquefou après vote du public.

La ville se réserve le droit de modifier les dates de l'exposition en cas de force majeure.

COMMUNICATION

Le participant autorise la Ville de Carquefou et l'EDENN à utiliser sans perception de droits d'auteurs les visuels d'œuvres pour les supports assurant la communication générale de l'exposition, dans toutes les déclinaisons envisagées (affiches, tracts, cartons d'invitation, site internet...) ainsi que pour les outils de communication à but non lucratif de l'EDENN (Feuille de l'Erdre, site internet, exposition, ...).

Toute autre réalisation fera l'objet d'un accord préalable avec l'auteur.

CALENDRIER

31 mars 2016 : clôture de l'envoi des photos

avril 2016 : sélection des photos

18 juin – 25 septembre : Exposition dans la Vallée du Charbonneau

La remise des prix se fera à l'issue de l'exposition qui se terminera le 25 septembre (après le vote du public).

DATE LIMITE D'ENVOI DES PHOTOS / **JEUDI 31 MARS 2016**

Plus d'informations :

- Site internet de Carquefou : www.carquefou.fr
- Site internet de l'EDENN : www.edenn.fr